



COMPTE-RENDU DES BALADES DU PSMV DE BORDEAUX

Balade du 20 septembre 2018: Architectures contemporaines en projet - 2

Le secteur sauvegardé de Bordeaux a été créé en 1967 et approuvé en 1988. Il couvre un périmètre d'environ 150 hectares et compte près de 3500 immeubles.

Sa révision est engagée depuis 2013 par convention entre la Ville, la Métropole et les services de l'Etat. Une équipe dédiée est chargée de faire l'inventaire des immeubles qui sert à établir un règlement plus précis avec une bonne connaissance du terrain. Cet inventaire s'achève en 2018 et la fin de la procédure est prévue pour 2019-2020.

Il s'agit, à travers ce nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, de réviser un document ancien qui n'est plus conforme notamment aux exigences du développement durable et de notre conception du patrimoine actuelle.

Les objectifs de cette révision ne sont pas de tout protéger ou figer mais de trouver les conditions d'habiter ce patrimoine pour le faire vivre en ayant une bonne connaissance de son niveau d'intérêt.

Ces balades sont organisées par Bordeaux métropole dans le cadre de la concertation légale afin de permettre aux habitants et usagers de ce secteur d'échanger et de s'exprimer sur le projet et ses évolutions possibles au regard de leurs manières de « vivre et pratiquer cet espace au quotidien » et en se projetant à moyen terme (10-20 ans).

Contrairement aux rencontres précédentes qui s'attachaient à parcourir les quartiers du site patrimonial remarquable en évoquant des thématiques variées, en 2018 six promenades thématiques ont été organisées sur quatre thèmes dans différents quartiers à partir d'un questionnaire adapté.

Dix personnes ont participé à la balade du 20 septembre 2018 et six questionnaires ont été remis. Ce compte-rendu a pour objectif de rendre compte des avis et remarques des participants. Les photographies de la visite ont été prises par Marine Loisel (DGVt-DGAA-SPU Bordeaux Métropole).

Résumé de la visite

Introduction

Présentation au CIAP des objectifs de la révision générale du plan de sauvegarde et des objectifs de ces balades urbaines thématiques de concertation, par le chef de projet de Bordeaux Métropole.

Balade urbaine

- Immeuble, 3 quai Louis XVIII



Cet immeuble de construction récente a été réalisé à l'emplacement d'une dent creuse de la façade des quais. Il est en presque parfaite imitation avec son environnement immédiat : l'emploi de pierre de taille massive, la reprise des niveaux des immeubles mitoyens et des éléments de mouluration et de décor (balcon, consoles, corniches...) Lors du concours pour la réalisation de cet immeuble de logements sociaux situé sur un emplacement très sensible (la façade des quais), un autre architecte avait proposé une façade très contemporaine et vitrée, c'est le parti le plus classique et le plus discret qui l'a emporté. Ainsi aujourd'hui cet immeuble passe inaperçu : ses façades, même si elles sont neuves, ont d'ailleurs été repérées à préserver dans le futur plan de sauvegarde de Bordeaux.

- Immeuble , 5 rue Lafayette



Cette audacieuse construction a été réalisée en 2017 dans un contexte bien différent. Il s'agit d'une rue parallèle à la façade des quais et dont les deux bâtiments mitoyens sont des immeubles « postmodernes » à habillage pierre.

Ici subsistait la façade d'un petit hôtel particulier des années 1900 qui n'est pas protégée au titre du plan de sauvegarde. La surélévation en était donc possible : pas de moins de quatre niveaux supplémentaires ont été ajoutés à grands frais de renforts de fondation et le langage architectural utilisé (emploi de la pierre et du zinc) a été particulièrement soigné dans une écriture contemporaine. Ce qu'il a donc été possible de construire ici ne l'aurait pas été à quelques mètres de là sur la façade des quais.

- Immeuble, 4 place du Palais



Il s'agit d'un immeuble « historique » au sens où c'est une des premières tentatives d'insertion d'un immeuble « moderne » dans un tissu historique. Cette résidence pour personnes âgées a été construite par l'architecte en charge d'établir le premier plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux : Claude-Henri Aubert, à l'emplacement de l'ancienne bourse des marchands (XVI^e siècle) elle-même remplacée au XIX^e siècle par un immeuble ordinaire.

Aubert a cherché ici à réinterpréter l'architecture bordelaise dans une écriture plus moderne, l'utilisation d'une structure métallique et du béton n'empêche pas ainsi de travailler le rythme vertical des travées, la hiérarchie des niveaux (entresol, étage noble avec ses fameux balcons « sur trompe » réinterprétés) ainsi que le comble en ardoise et ses lucarnes.

Cette façade a été marquée au futur plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux comme étant un témoignage de l'architecture post moderne de cette époque à préserver.

- Immeuble, 10 rue Corcelle



Cet emplacement était occupé par un petit local de rez-de-chaussée sans intérêt patrimonial. Le terrain placé dans la légende du PSMV en « orange » c'est-à-dire avec une démolition puis une reconstruction, est une des rares dents creuses que l'on trouve encore en site

patrimonial remarquable. Le programme prévoit la construction d'une maison individuelle avec garage et trois étages. L'autre originalité est la création d'une structure et d'une façade bois qui contrastera avec le paysage minéral de cette petite rue secondaire étroite.

- Immeubles, 6-9 place Camille-Jullian, 13 rue du Serpolet

Ces immeubles témoignent là encore de deux modes d'intervention différents pour insérer des constructions neuves dans la ville ancienne.

Place Camille-Jullian, la résidence d'habitat social construite dans les années 1980 sur une emprise constructible à neuf développe en façade des rythmes qui reprennent l'ancien parcellaire étroit des maisons ainsi que des hauteurs variées pour s'inscrire dans le paysage de la place. Une certaine attention est portée à la variation des compositions de façades, des encadrements et des matériaux qui va également dans ce sens.



Rue du Serpolet au contraire, un terrain en cœur d'îlot caché de la vue du public, a fait l'objet d'une façade originale et contemporaine à la fin des années 1990 : il s'agit d'un habillage de résine moulée qui reprend le principe des bossages de pierre classiques. Mais ici ont été insérées dans les plaques de résine des feuilles de la glycine des anciennes archives municipales (rue du Loup) toute proche. Cette anecdote donne beaucoup de charme et de poésie à cette façade ingénieuse qui aurait pu paraître bien ennuyeuse sans cela.



Les contributions des participants suite à la visite

Les questions et les réponses qui furent posées aux participants afin d'obtenir leurs réactions suite à ces visites furent les suivantes.

Le contexte

Cinq participants sur six estiment que les bâtiments vus n'auraient pas pu être construits n'importe où ailleurs dans Bordeaux car ils sont chacun dans des contextes différents : « Il s'adaptent à leur environnement immédiat », « il y a des détails sur les façades qui parlent avec les immeubles à côté et ça leur donne une continuité ».

Le seul participant qui pense que ces bâtiments auraient pu être construits n'importe où ailleurs dans Bordeaux souligne pourtant : « S'il y a harmonie avec leur environnement immédiat. Etude et réalisation et réflexion au coup par coup. »

L'insertion dans l'environnement

Parmi les bons critères à retenir pour bien intégrer un bâtiment neuf dans le paysage de la ville ancienne, les participants soulignent : « La copie, au vu exemples constatés lors de la balades », « la qualité des matériaux, la couleur, le niveau de hauteur et aussi la largeur des façades et fenêtres », « des matériaux rustiques et organiques (pas plastiques), que les fenêtres soient verticales », « le respect des proportions, des matériaux, des couleurs, un traitement architectural en cohérence avec le contexte et l'environnement », « l'esthétique et le mode d'utilisation des matériaux y compris contemporains ».

Architecture ancienne et moderne

A la question « peut-on adopter une architecture moderne dans la ville historique ou doit-on privilégier l'imitation de l'architecture ancienne ? », deux participants ont un avis très tranché : « Il faut aller de l'avant, innover, utiliser des matériaux récents avec dans l'esprit qu'ils soient durables » et « Je suis pour une évolution des villes vers une architecture moderne, y compris dans le cadre historique. »

La majorité des avis sont toutefois plus partagés : « A voir, les deux peuvent être proposés, trouver l'harmonie », « On peut privilégier une architecture moderne, mais en fonction de ce que veut dire « moderne », « Un mixte mais sans aller vers trop de modernisme et aussi de l'ancien mais bien fait, pas une pâle copie », « Pour Bordeaux je préfère l'imitation cependant en tant qu'ancienne Parisienne j'appréciai le contraste de Paris. »

Les matériaux de construction

Faut-il employer des matériaux anciens ou introduire des matériaux nouveaux ? A cette question les réponses sont à peu près comparables à la question précédente : « On peut employer des matériaux nouveaux quand ils se marient bien au bâti ancien », « Une préférence pour les matériaux anciens (conservation) mais d'autres matériaux peuvent être employés s'il y a une cohérence, une harmonie et en respect de l'architecture ancienne », « On peut aussi employer des matériaux nouveaux mais je préfère les anciens », « de préférence des matériaux anciens de bonne qualité », « j'aime les nouveaux matériaux tout est question d'harmonie. »

Les détails de réalisation

Tous les participants s'accordent à dire que quel que soit le matériau choisi, l'essentiel réside dans la qualité de sa mise en œuvre : « Le savoir-faire est essentiel (cf. les compagnons du devoir) », « Un bon matériau mis en œuvre d'une façon médiocre devient un mauvais matériau », « Le principal réside dans le choix des matériaux en fonction du bâti environnant, du détail des finitions ; à savoir des matériaux de qualité », « pierre ou béton couleur pierre, par contre le bois, attention à la manière dont il va vieillir », « tout à fait d'accord, c'est une question d'harmonie et de goût (de sensibilité) ».

Un participant nuance : « Peut-être, mais la qualité de mise en œuvre est en lien avec la qualité esthétique ».

Les remarques, suggestions ou questions libres des participants

Trois participants n'ont pas de remarques particulières.

Trois autres s'expriment ainsi :

- « J'apprécie les commerces de proximité qui créent des quartiers et des lieux de vie, de rencontres. »
- « La révision du PSMV est peu connue. Les balades visites semblent répondre au besoin légal, législatif, réglementaire et non dans le cadre de l'éducation populaire et du lien social. »
- « Qu'on ait présenté longuement le document PSMV pour pouvoir le lire, le comprendre soit même et donner un avis informé. »

